



DOCUMENT CONFIDENTIEL - MODÈLE DE LETTRE D'ÉLIGIBILITÉ

Programme d'aide alimentaire
Service de déjeuner et dîner
2016-2017

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur offre, cette année encore, un service de déjeuner et de dîner aux élèves admissibles, pendant les jours d'école.

Le but de ce programme consiste à venir en aide aux familles à revenus modestes. Pour être admis à ce programme, veuillez remplir ce questionnaire au complet.

1. Identification

Nom de l'élève : _____

Âge : _____ Année scolaire : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nom des parents : _____

2. Taille et revenu de la famille

Cochez ce qui correspond le mieux à votre situation familiale et financière :

NOMBRE DE PERSONNES	✓	REVENU DE FAMILLE AVANT IMPÔT (brut) \$
2 personnes		
3 personnes		
4 personnes		
5 personnes		
6 personnes		
7 personnes et +		

3. Autorisations

	OUI	NON
J'accepte d'inscrire mon enfant au service de dîner		
J'accepte d'inscrire mon enfant au service de déjeuner		
J'accepte de payer la contribution demandée, soit 1,10 \$ par dîner et 0,25\$ pour le déjeuner		
J'accepte de produire :		
A) Preuve d'admission à la sécurité du revenu (carte bleue)		
B) Avis de cotisation de la déclaration de revenus fédérale 2015 (des 2 parents)		
C) Avis annuel sur le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants de la RRQ		
D) Avis de prestation fiscale canadienne pour enfants de l'Agence de revenu du Canada		

Je soussigné(e) certifie que toutes ces données sont vraies et exactes et que je peux fournir des justifications immédiatement, si requis.

Signature du parent

Date

Grille d'évaluation

Programme d'aide alimentaire
Service de déjeuner et de dîner
2016-2017

Les parents doivent remettre **une preuve de revenu** afin d'inscrire leur enfant.

Aucun enfant n'est admis sans preuve de revenu.

Cette preuve valide l'inscription de l'élève si le revenu est inférieur ou égal au montant déterminé par Santé et bien-être social Canada (voir tableau ci-bas).

Les quatre pièces justificatives considérées comme étant raisonnables afin d'établir le revenu familial sont les suivantes :

- une preuve d'admission à la sécurité du revenu (carte bleue indiquant le nombre d'adultes et d'enfants dans la famille) — automatiquement accepté au programme;
- l'avis de cotisation de la **déclaration de revenus fédérale 2015** des deux parents (**revenu brut – ligne 150, revenu net – ligne 236**);
- l'avis annuel sur le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (indiquant s'il y a garde partagée, le nombre d'adultes et d'enfants dans la famille et le revenu familial **net**);
- l'avis de prestation fiscale canadienne pour enfants de l'Agence du revenu du Canada (indiquant le nombre d'adultes et d'enfants dans la famille et le revenu familial **net**).

Une seule pièce justificative est nécessaire. Par contre, l'école pourrait exiger une deuxième pièce en cas de doute. **Si un des parents n'a aucune des quatre pièces justificatives, un talon de chèque de paie est exigé.**

Le tableau suivant indique le revenu brut ⁽¹⁾ et le revenu net (selon les preuves qui vous seront fournies) :

Taille de la famille	Revenu annuel net	Revenu annuel brut (1)
2 personnes	24 811 \$	30 625 \$
3 personnes	30 895 \$	37 650 \$
4 personnes	38 544 \$	45 712 \$
5 personnes	43 890 \$	51 846 \$
6 personnes	48 675 \$	58 476 \$
7 personnes et plus	53 460 \$	65 101 \$

(1) Source : Statistique Canada – Seuils de faible revenu avant impôt. Mai 2016

Immigration

Les nouveaux arrivants, doivent présenter leur papier d'immigration. Une période d'attente maximale de trois mois, pour confirmer l'admissibilité au programme d'aide alimentaire est alors établie. Si les parents en font la demande, les enfants sont admis à l'aide alimentaire durant cette période.

Normalement, à l'intérieur de 3 mois au pays, le ou les parents travaillent ou sont admis à la sécurité du revenu (carte bleue).

Donc, un **document officiel doit être présenté par le parent avant la fin du trois mois** soit :

- une preuve d'admission à la sécurité du revenu (carte bleue indiquant le nombre d'adultes et d'enfants dans la famille) - automatiquement accepté au programme.
- ou
- un talon de chèque de paie.

IMPORTANT : Une copie de la preuve d'admissibilité de tous les élèves doit être conservée à l'école avec le formulaire d'inscription pour vérification future.